

OBJET : Subvention aux écoles – projets pédagogiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Considérant :

- Que les écoles maternelles et élémentaires organisent des projets pédagogiques comprenant des sorties sans nuitées et des séjours avec nuitées ;
- Que la Ville souhaite encourager les initiatives des enseignants visant à améliorer l'ouverture et l'enrichissement des apprentissages ;
- Que la Ville souhaite garantir la gratuité des sorties sans nuitées et limiter la participation des familles aux séjours avec nuitées ;

Il est proposé au Conseil Municipal de contribuer au financement des projets pédagogiques portés par les enseignants des écoles sottevillaises.

Les montants calculés ci-dessous intègrent le solde du financement des projets pédagogiques 2024/2025, en fonction des coûts réels, et un acompte de 75% environ du montant du financement des projets 2025/2026, validés en concertation avec les services de l'Education nationale :

- Coopérative de l'école maternelle Ferdinand Buisson 3 972,37 euros
- Coopérative de l'école maternelle Benjamin Franklin 1 518,75 euros
- Coopérative de l'école maternelle Henri Gadeau de Kerville 2 742,01 euros
- Coopérative de l'école maternelle Jean Jaurès 350,00 euros
- Coopérative de l'école maternelle Jules Michelet 3 018,75 euros
- Coopérative de l'école maternelle Ernest Renan 1 659,60 euros
- Coopérative de l'école maternelle Jean Rostand 4 206,25 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Ferdinand Buisson 9 440,91 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Raspail Franklin 5 566,69 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Henri Gadeau de Kerville 656,20 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Jean Jaurès 5 671,72 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Jules Michelet 6 599,97 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Jean Rostand 4 200,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°2025-95 est adoptée.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

Nombre de votants: 34

Nombre de présents : 25

Convocations : 3 OCTOBRE 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, Mme Evelynne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU	Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Adeline DIANISSY	Pouvoir à M. Luc LESIEUR
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Khadija EL ARRAM	Pouvoir à Mme Adeline POLLET
- Mme Camille FERET	Pouvoir à M. Alexis VERNIER
- M. Benoît HEBERT	Pouvoir à Mme Julie GODICHAUD
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE
- M. Jean-Baptiste BARDET	

--ooOoo--

Monsieur Clément THEODORE remplit les fonctions de secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20251009-2025-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025
Publication : 17/10/2025